

Le vendredi 2 juillet 2010, la gouvernance métropolitaine s'est élargie avec l'entrée de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois dans le dispositif de coopération initiée il y a quelques mois par **Maurice Vincent**, Président de Saint-Etienne Métropole, **Gérard Collomb**, Président du Grand Lyon, et **Alain Cottalorda**, Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Forte de plus de 2 millions d'habitants, l'Eurométropole qui est en train de se construire constitue un ensemble urbain dynamique à l'échelle de l'armature métropolitaine européenne.

Christian Trouiller, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a présenté les atouts métropolitains de son territoire qui viendront enrichir, dès septembre, les travaux de la gouvernance métropolitaine comme le festival Jazz à Vienne, l'agriculture périurbaine ou encore le tourisme urbain.

Jacques Remiller, Député-Maire de Vienne, a rappelé que l'entrée du Pays Viennois dans la coopération métropolitaine était la preuve que les territoires veulent et peuvent prendre leur avenir en main pour enfin prendre en compte la réalité et le vécu des habitants et surmonter les limites administratives.

Les Présidents des 4 agglomérations et Jacques Remiller ont rappelé que c'est en réunissant leurs forces et en coordonnant leurs services qu'ils seront en mesure de porter et de mettre en œuvre un projet développement métropolitain durable ; à la fois économiquement dynamique et compétitif, respectueux de son environnement, et à l'écoute des attentes et du bien-être de ses habitants.

L'entrée de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois est donc conforme à l'esprit et aux principes qui régissent la coopération métropolitaine :

- **Volontariat** : La Communauté d'Agglomération Pays Viennois a réaffirmé son envie de participer à l'aventure métropolitaine et l'ensemble des élus ont exposé une vision commune du territoire métropolitain et de son développement.
- **Innovation et respect des identités et de la diversité des territoires** : la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, au même titre que les autres agglomérations, enrichira de ses atouts et spécificités la feuille de route de la gouvernance métropolitaine, sans renier ni ses particularités, ni son autonomie. C'est précisément ce qui fait la richesse du territoire métropolitain et l'innovation de la démarche de coopération.
- **Pragmatisme** : les 4 Présidents porteront des projets ambitieux et pragmatiques favorisant le rayonnement du territoire comme l'élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises commun, la valorisation des filières d'excellence ou encore la promotion des grands événements culturels. Ils fédéreront leurs énergies pour aller vers la structuration et le développement d'un réseau de transports en commun à l'échelle de la métropole qui répondra aux attentes des habitants qui franchissent quotidiennement les frontières administratives pour leurs trajets domicile-travail. Enfin, ils porteront un projet d'aménagement multipolaire maîtrisé qui visera à renforcer la densité urbaine autour des gares et à valoriser et préserver la richesse et la diversité de l'agriculture périurbaine.
- **Ouverture** : il a été rappelé que les projets seront menés en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels du territoire, comme notamment la Région Rhône-Alpes, avec laquelle une coopération forte sur le volet transports est incontournable. Il a été dit que la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais a manifesté son souhait d'intégrer le dispositif de coopération. Elle pourrait y adhérer dans les mois à venir en tant que membre associé.

Dès septembre, les membres de la Communauté d'Agglomération Pays Viennois, élus et techniciens, intégreront les groupes de travail. Fin 2010/début 2011, les 4 agglomérations délibéreront sur la convention de coopération métropolitaine pour fixer les modalités de sa participation financière.